

Moi, Philippine, exploitée et maltraitée

L'Ambassade des Philippines souhaite rencontrer le Chef du gouvernement Abdelilah Benkirane pour le sensibiliser sur le sort des domestiques philippines exploitées par des employeurs peu scrupuleux. Un protocole bilatéral pour la protection des Droits des travailleurs migrants est à l'étude. Verra-t-il le jour ?

Par Loubna Bernichi

Le débat sur les conditions de travail des domestiques philippines est remis sur le tapis. L'ambassadeur philippin en Libye, chargé également de l'Afrique du Nord, veut en finir avec le calvaire de certaines de ses ressortissantes. Dans un communiqué envoyé aux Rédactions, le diplomate a exprimé son souhait d'engager le Dialogue avec le Gouvernement marocain pour parvenir à l'établissement d'une convention juridique encadrant le travail des employés de maison. D'après la même source, l'accord bilatéral voulu entre Manille et Rabat vise à fournir «un cadre juridique pour le déploiement et l'embauche de travailleuses philippines au Maroc» en vue de lutter contre le travail illégal et la traite des personnes. Car, il s'agit bien d'une traite des personnes. Présenté comme un phénomène de mode, largement répandu au Moyen-Orient, l'emploi des Philippines comme aide à domicile ou garde d'enfants ou encore bonne à tout



«Je suis prête à abandonner mon salaire de deux ans et demi et retourner dans mon pays» témoigne une domestique philippine

faire, signe d'une appartenance à une classe sociale élevée, cache une exploitation humaine.

Rabatteurs avides

Une réalité sombre révélée au grand public déjà en décembre 2012, lors d'une conférence de Presse de l'Organisation Démocratique du Travail (ODT). Ce jour-là, pour la première fois, des domestiques philippines ont témoigné de leur drame à visage découvert. Elles ont voulu faire entendre leur voix et partager leurs expériences malheureuses derrière les hautes murailles des résidences huppées de Casablanca et Rabat, deux grandes villes où cette nouvelle forme d'esclavage se

concentre. En présence du Consul Honoraire des Philippines, Porto Joselito, elles ont raconté leurs tragédies. Leurs récits sont émouvants et poignants, entachés d'une violence inouïe. Certaines d'entre elles ont été violentées physiquement, violées, affamées et jetées à la rue. D'autres ont été séquestrées pendant une longue période, privées de leurs salaires et de leurs documents de voyage, travaillant dans des conditions lamentables. «J'ai été séquestrée chez une dame qui avait confisqué mon passeport. Pour le récupérer, elle m'a dit que je devais lui donner 4000 dollars», a dénoncé une jeune Philippine, Analissa Dalambines. «Je suis prête à abandonner mon salaire de deux ans et demi et retourner dans mon pays»,

a-t-elle ajouté, avant de lancer «Mon employeur m'a violée». Le Consul Honoraire des Philippines a affirmé que la majorité des 3000 jeunes domestiques philippines que compte le Maroc, le chiffre n'est pas officiel, ont été victimes de mauvais traitements ou abusées sexuellement. Elles sont pour la plupart victimes d'une filière organisée qui sévit à partir des Philippines et qui les recrute grâce au concours de rabatteurs marocains qui leur trouvent des employeurs en échange d'une somme d'argent atteignant parfois les 50 000 DH. Leurs recruteurs leur miroitent des avantages alléchants : un salaire mensuel variant entre 2500 et 3500 DH, soit un peu plus que le SMIG dans

leur pays d'origine, avec la promesse d'achat d'un billet d'avion aller-retour Manille-Casablanca une fois tous les deux ans et, bien sûr, le gîte et le couvert. La réalité est tout autre. Certains de leurs employeurs malintentionnés les privent de leurs Droits les plus élémentaires. Ils les font travailler dix-huit heures par journée, sans repos hebdomadaire et sans congé annuel. Les conditions d'hébergement sont parfois inhumaines. Elles sont condamnées à manger les restes des plats ou sont soumises à un régime alimentaire pauvre en protéines, en produits laitiers et en fruits. Pour dormir, elles se contentent d'un lit de campement en cuisine ou partagent la chambre d'enfants, n'ayant ainsi aucune intimité. «J'acceptais tout parce que je n'avais pas trop le choix. Ma famille avait besoin de l'argent que je leur envoyais. De plus, je ne savais pas où aller, à qui me plaindre?», témoigne Leticia. Les employeurs sont bien conscients que leurs domestiques n'ont aucun moyen de se défendre. Déjà, il y a le barrage de la langue. Elles ne parlent qu'un anglais sommaire. De plus, même si elles désirent quitter leurs patrons

maltraitants, cela demeure impossible. Beaucoup ont affirmé que leurs employeurs avaient confisqué leurs passeports, exigeant d'elles de rembourser les 50 000 DH versés à la filière mafieuse et à ses intermédiaires à l'origine de leur recrutement.

Peuvent-elles porter plainte ? Pour la majorité, elles hésitent parce qu'elles sont en situation irrégulière au Maroc. A défaut d'un contrat de travail en bonne et due forme, pis, elles n'ont pas de carte de séjour. Aucune convention juridique en la matière ne liant le Royaume aux Philippines, elles ne savent plus à quelle porte frapper pour récupérer leur document et repartir chez elles sans un sou, après être restées au service de familles marocaines

des années durant, subissant les pires humiliations. Leur pays n'ayant pas d'ambassade au Maroc, elles comptent sur des compatriotes mieux lotis, installés au Maroc, pour leur venir en aide. Selon l'Ambassade des Philippines à Tripoli, le Consulat de Casablanca fait déjà un travail d'accompagnement au bénéfice de ses domestiques, mais reste limité pour apporter toute l'assistance nécessaire. Il ne peut pas, par exemple, établir un centre de ressources ou un abri pour les immigrants, car une telle initiative relève des Ambassades. Cette réalité fait que «le ministère des Affaires étrangères ou l'Ambassade des Philippines peut déployer une aide seulement si la domestique concernée ou un

Les 3000 domestiques philippines que compte le Maroc ont en majorité été victimes de mauvais traitements ou abusées sexuellement.

de ses parents aux Philippines la demande», explique le communiqué diplomatique. Ce qui arrive très rarement. Contacter les services consulaires de leur pays est le dernier recours pour ses travailleuses, car, cela implique de renoncer à leurs salaires. Au cas où elles se décident à le faire, la représentation diplomatique de

leur pays entame des négociations avec les autorités marocaines et parfois l'employeur pour assurer le retour aux Philippines. La diplomatie philippine admet qu'elle étudie actuellement la proposition du Gouvernement marocain pour l'établissement d'un protocole bilatéral d'entente sur la migration et la politique migratoire visant à renforcer la coopération entre les deux pays en matière de protection des Droits des travailleurs migrants. Toutefois, dans le communiqué, l'Ambassade des Philippines estime que la meilleure solution de ses ressortissantes est de leur accorder des permis de travail. Vu l'abondance de la main-d'œuvre locale pour ce genre d'emploi, cela paraît utopique. Mais, le rêve est permis. ■ BEL